



Demande reponse pour cdi

Par **tesso**, le **10/02/2015** à **10:17**

[citation][fluo][img]http://[img]Bonjour voilà je suis en CDI depuis le 21janvier2014 et je suis à arrêt maladie depuis le 4 novembre pour dépression mon employeur ma fait passer une visite médicale et le médecin m'a mis inaptes pour le poste je suis toujours à arrêt maladie et j ai ma deuxième convocation le 17 février pour mon inaptitude mais j ai pas de nouvelles de mon employeur et j aurais voulu savoir combien de temps cela va durer pour mon licenciement en attendant moi je suis pas payer juste la partie CPAM voilà si vous pouvez m aider merci cordialement...

Par **P.M.**, le **10/02/2015** à **11:49**

Bonjour,
Normalement, la procédure d'inaptitude ne peut pas avoir lieu tans que vous êtes encore en arrêt-maladie, l'employeur ne pouvant pas organiser la visite de reprise avant son terme...
Par ailleurs, je vous propose [ce dossier](#)...